



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 20 juin 2024	Délibération n° 2024-06-20/03 Service Action Sociale, Logement et Petite Enfance
---------------------------------------	--

Le 20 juin 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 14/06/2024

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. Dachez, Desrivières Mmes Roy, Cogné, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroché, Corceiro, Heubert, Bekare, Amédéo, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION (05) :

M. About à M. le Maire, M. Deluchey à M. Naudet, Mme Brassat à Mme Fayol da Cunha, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Duranteau à Mme Jason.

ABSENTS EXCUSES (01) :

M. Zakaria

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. THEVENOT

OBJET : Changement de dénomination du Parc et de la résidence Bailly en « Espace Roger FAUGERON »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

CONSIDERANT que le parc municipal « Parc Bailly », d'une surface de 1,6 hectare au 7 rue du Puits Grenet, accueille de nombreuses manifestations tout au long de l'année et notamment les Rendez-vous au jardin au mois de juin, qui ont pour vocation de faire découvrir le parc et ses parcours botaniques,

CONSIDERANT que se situe à l'intérieur du parc la résidence Bailly, également dénommée foyer Lucie Raviol, qui a pour principale fonction d'accueillir les seniors de la ville qui peuvent venir y déjeuner du lundi au vendredi, et participer à des activités de loisirs

Procès-Verbal de la séance du 20/06/2024
095-219505989-20240627-DEL2024062003-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2024

CONSIDERANT qu'en juillet 2023, des travaux de réhabilitation de la propriété Bailly ont été lancés afin de rénover le bâtiment, mais aussi de veiller à son renfort structurel, pour un accueil plus fonctionnel et plus confortable,

CONSIDERANT qu'à l'issue de ce chantier d'envergure, qui devrait s'achever en septembre 2024, la ville souhaite renommer ce bâtiment, qui fait partie intégrante de l'histoire de la ville, en lui attribuant le nom d'une personnalité grandement investie dans la vie et de l'histoire de la Commune,

CONSIDERANT qu'il est ainsi souhaité renommer le parc et la résidence Bailly en « Espace Roger FAUGERON », en hommage à Monsieur FAUGERON, Maire de Soisy-sous-Montmorency de 1971 à 1995,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

PAR trente et une voix POUR
ET une abstention

DECIDE le changement de dénomination du Parc et de la Résidence Bailly en « Espace Roger FAUGERON », à l'issue des travaux de réhabilitation,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le secrétaire



Christian THEVENOT

Maire,
Vice-président du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 27 JUIN 2024

Mis en ligne et/ou notifié le : 28 JUIN 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 28 JUIN 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240627-DEL2024062003-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2024